

Séance publique du 11 septembre 2006

Délibération n° 2006-3586

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec l'école supérieure de chimie physique électronique de Lyon - Symposium scientifique international "Demain... vers une chimie choisie"**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

Dans le cadre du développement du pôle de compétitivité chimie environnement, porté par l'association Axelera, la communauté urbaine de Lyon souhaite accompagner les initiatives qui permettent d'en accroître la visibilité et contribuant au rayonnement international de l'agglomération lyonnaise.

Ce pôle de compétitivité à vocation mondiale s'appuie sur une vision stratégique commune : accélérer la transformation de la filière pour passer d'une chimie aujourd'hui majoritairement engagée dans des actions curatives de ses effets à une chimie d'avant-garde intégrant - depuis la conception (dont éco-conception) jusqu'à la valeur d'usage finale, pour le plus grand bénéfice de la société - la maîtrise accrue de sa relation à l'environnement.

Pour assurer le développement de cette chimie compétitive et respectueuse de l'environnement, douze projets technologiques, comportant des indicateurs de progrès environnementaux et axés sur la catalyse, les procédés et les matériaux sont en cours de lancement.

La chimie et le développement durable sont donc au cœur du développement stratégique d'Axelera.

C'est en s'appuyant sur le potentiel et la visibilité d'Axelera que l'école supérieure de chimie physique électronique Lyon (ESCPE) a souhaité organiser le premier symposium scientifique international "Demain ... vers une chimie choisie" et qu'elle sollicite une participation de la communauté urbaine de Lyon.

L'ESCPE Lyon et le symposium scientifique international "Demain... vers une chimie choisie"

L'ESCPE Lyon est une association loi du 1er juillet 1901 qui a pour objet et mission d'assumer, soit directement, soit en liaison avec d'autres structures :

- la formation d'ingénieurs,
- la recherche fondamentale et appliquée,
- la participation à l'animation culturelle locale, régionale et européenne, la diffusion de la culture et de l'information et la coopération internationale.

L'ESCPE Lyon a ainsi pour vocation de former des ingénieurs de haut niveau scientifique, particulièrement adaptés aux besoins de l'industrie au niveau mondial. Elle participe au développement des sciences et des techniques et contribue, en liaison avec d'autres structures, à la mise en œuvre des enseignements d'application, de spécialisation et de formation permanentes des ingénieurs et des cadres de tous niveaux.

L'ESCPE Lyon participe également à la mise en œuvre de manifestations ou événements d'envergure internationale permettant la valorisation des travaux de l'école ainsi que du potentiel scientifique et universitaire innovant de la recherche académique lyonnaise en chimie.

Le symposium "Demain... vers une chimie choisie" s'inscrit pleinement dans cette mission. Il s'agit d'une réunion scientifique de haut niveau qui réunira, à Lyon, pour la première fois en 2006, les trois lauréats du Prix Nobel 2005 : Yves Chauvin, Robert Grubbs et Richard Schrock.

Sept conférences plénières sur chimie-santé, chimie-matériaux et une table ronde sur le développement durable vont se dérouler pendant les deux journées de ce symposium. La remise de l'épée d'académicien à Yves Chauvin, diplômé de l'ESCPE Lyon et qui a mené ses travaux à l'Institut français du pétrole (IFP)-Lyon, clôturera la manifestation.

Ce symposium sera également l'occasion d'établir un dialogue entre scientifiques et étudiants (collégiens, lycéens) sur le thème La chimie de demain, grâce à un face-à-face organisé et animé par l'équipe de France 3 : C'est pas sorcier.

La communauté urbaine de Lyon souhaite accompagner cette importante manifestation internationale car elle remplit un triple objectif :

- d'une part, elle permet de donner une visibilité internationale au potentiel scientifique lyonnais en chimie et en environnement, notamment à travers son pôle de compétitivité Axelera,

- d'autre part, dans le cadre de la structuration d'un futur réseau thématique de recherche avancée (RTRA) en chimie sur l'agglomération lyonnaise, cette manifestation participe à la reconnaissance de l'excellence académique et universitaire lyonnaise en la matière,

- enfin, ce symposium constitue un moment unique d'échanges et de débats entre scientifiques, universitaires chefs d'entreprises et collectivités locales, notamment sur les questions d'image et d'acceptabilité sociétale de la chimie.

Le budget prévisionnel de l'opération

Dépenses prévisionnelles	2006 (en € TTC)	Recettes prévisionnelles	2006 (en € TTC)
organisation et communication	32 409	inscriptions	6 000
		entreprises :	
		. Degussa-BASF-autres sponsors	30 000
accueil-déplacements-réception	47 617	collectivités :	
		. CNRS	10 000
		. ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	10 000
		. communauté urbaine de Lyon	10 000
		. autres	14 026
total charges prévisionnelles	80 026	total recettes prévisionnelles	80 026

Aux côtés du CNRS, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, des entreprises Degussa, BASF, etc., l'ESCPE Lyon sollicite, au titre de l'année 2006, une participation de la communauté urbaine de Lyon à hauteur de 10 000 € TTC.

Les modalités d'évaluation

Le soutien de la communauté urbaine de Lyon à cette opération ponctuelle n'est accordé qu'au titre de l'année 2006. L'évaluation de l'opération sera menée selon les indicateurs suivants :

- le nombre de participants et notamment le nombre d'entreprises et de centres de recherche mobilisés,
- le taux de participants d'origine internationale,
- le nombre d'articles parus sur la manifestation dans la presse régionale, nationale et internationale.

Il est proposé que la communauté urbaine de Lyon accorde une subvention à l'ESCPE Lyon de 10 000 € TTC pour l'exercice 2006 pour permettre la réalisation de cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à la signature de la convention avec l'association ESCPE Lyon et au versement en une seule fois d'une subvention de 10 000 € TTC effectué à l'association après notification de la convention dûment signée par les parties et la transmission du budget prévisionnel.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention.

3° - La dépense correspondante de 10 000 € TTC sera imputée au budget de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0864.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,